

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 14 FEVRIER 2013

2/1 – PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DU « NOUVEAU MONS » -  
PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS DESCARTES -  
SUBVENTION A PARTENORD HABITAT

Dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine du « Nouveau Mons », Partenord Habitat s'est engagé à réaliser un ensemble de 30 logements locatifs neufs ainsi que 8 logements individuels en accession à la propriété sur l'ancien site du collège « Descartes », à l'angle de la rue Jean Jaurès et du Boulevard Alphonse Gayet. Ce programme est actuellement en cours d'achèvement.

La convention financière du Programme de Rénovation Urbaine du « Nouveau Mons » prévoit une répartition de la charge foncière de cette opération entre les collectivités et le bailleur.

Ainsi, en vue de la réalisation de cette opération, la démolition de l'ancien collège « Descartes » a été prise en charge par Lille Métropole, propriétaire du foncier. L'acquisition foncière du site a quant à elle été réalisée par Partenord Habitat, pour le prix de 184 000 €.

La ville de Mons en Barœul et la Région se sont engagées à participer, à parts égales, à hauteur de 50 % du coût du foncier plafonné à 400 000 €, sous forme de subvention à Partenord Habitat.

Conformément à cet engagement et compte tenu des coûts réels constatés, les montants des subventions à verser par la ville de Mons en Barœul et la Région s'établissent dès lors comme suit :

- subvention de la Région : 46 000 €,
- subvention de la ville de Mons en Barœul : 46 000 €.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le paiement de la subvention d'un montant de 46 000 € au bénéfice de Partenord Habitat et d'inscrire les crédits à l'article fonctionnel 90824, compte nature 20422.

Cette délibération est adoptée avec 33 voix pour ; une élue s'étant abstenue : Mme PADISSIS.